

**Commune de CANY-BARVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 15 avril 2019  
COMPTE-RENDU de PRESSE**

L'an deux mil dix-neuf le quinze avril à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

***Etaient présents :***

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, adjoint au maire,  
M. Yvan BUNEL, M. Jean-Yves STEPHAN, Mme Evelyne ARONDEL, Mme Marlyse DOULET, Mme Odile MARCHAND, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José GUILLEBERT, Mme Brigitte HATTON, M. Nicolas MOLETTE, M. Romain DEHAIS, Mme Aurore RAUCH, Mme Martine DECOOL, Mme Annie LEFRANCOIS et M. Gilles BLANQUET - conseillers municipaux.

***Absents excusés ayant donné pouvoir :***

Mme Christel CARPENTIER donne pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT  
M. Jean-Charles FONTAINE donne pouvoir à Mme Marie-José GUILLEBERT  
Mme Agnès LEDUC donne pouvoir à M. Pascal LARGILLET  
M. Michel LEVIEUX donne pouvoir à Mme Annie LEFRANCOIS

***Absent excusé :*** M. Pierre-Yves JEGAT

***Absentes :*** Mme Myriam BOUQUEREL, et Mme Magali GOY.

***Date de convocation :*** 09 avril 2019

*Monsieur le Maire constate le quorum, ouvre la séance à 20h30.*

*Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Romain DEHAIS est élu secrétaire de séance.*

*Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 25 mars 2019 est soumis à l'approbation de l'assemblée et adopté à l'unanimité.*

Délibérations :

**Vente de terrain en vue de l'extension de l'activité de TINHO SA**

Par délibération en date du 18 avril 2016, le conseil municipal a cédé l'ancienne piscine à la SC ABELIO, dont le gérant est M. Agostinho, José GONCALVES.

Considérant les perspectives de développement de l'entreprise, et ses nouveaux marchés à l'étranger, M. GONCALVES souhaite acquérir une parcelle de terrain supplémentaire, à proximité immédiate de son activité, d'une superficie d'environ 1.000m<sup>2</sup>, pour édifier un bâtiment de stockage.

Vu le projet de division parcellaire, permettant d'extraire 1.000m<sup>2</sup> entre le bâtiment occupé par TINHO SA, et le bâtiment du club-house des tennis, tout en conservant un accès pour l'entretien de la haie végétale séparative avec la zone d'activités.

Vu l'avis de France Domaines consulté,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Approuver la cession d'un terrain d'environ 1.000m<sup>2</sup>, à la SC ABELIO, représentée par M. Agostinho GONCALVES.
- Approuve les modalités de la vente, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés à intervenir.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés – 1 abstention.

**Pôle Culture : Convention avec la Ligue de l'enseignement de Seine-Maritime pour un partenariat avec « Lire et faire lire »**

Afin de promouvoir l'envie de lire auprès des publics multi-générationnels, l'association « Lire et faire lire » souhaite développer un partenariat avec la médiathèque municipale « les Semailles ».

Sous l'égide de la Ligue de l'enseignement – fédération de Seine-Maritime, « Lire et faire lire » souhaite déposer candidature pour l'obtention du label « Ma commune aime lire et faire lire ».

Considérant les actions de partenariat engagées entre la médiathèque « les Semailles » et « lire et faire lire », comme les lectures en faveur des résidents de la résidence d'autonomie « les marronniers », les interventions en faveur du jeune public à la médiathèque, le printemps des poètes, le printemps de Cany, le prix Louis Bouilhet, ou la participation au forum des associations,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat à intervenir avec la Ligue de l'enseignement – fédération de Seine-Maritime, programme « Lire et faire lire » visant à promouvoir la lecture sur le territoire de la commune,
- Adhère à la charte de partenariat pour le développement de la lecture publique,
- Emet un avis favorable au dépôt de candidature en vue de l'obtention du label « ma commune aime lire et faire lire »,
- Décide de poursuivre les actions et animations en partenariat entre « Lire et faire lire » et la médiathèque municipale « les Semailles ».
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir, ainsi que les documents afférents à ce partenariat.

#### **Déploiement de la fibre optique – conventions à intervenir avec ENGIE INEO**

Le déploiement de la fibre optique est mené par le syndicat mixte SEINE-MARITIME NUMERIQUE, structure publique créée par le Département de Seine-Maritime et les communautés de communes et d'agglomération.

Ce déploiement de la fibre optique permettra aux particuliers, aux entreprises et aux services publics de souscrire des abonnements très hauts débits proposés par les fournisseurs d'accès à Internet.

SEINE-MARITIME NUMERIQUE a mandaté l'entreprise ENGIE INEO pour construire ce nouveau réseau, qui sera en partie déployé à l'intérieur des immeubles.

ENGIE INEO propose aux propriétaires d'accepter le principe de raccordement du bâtiment à la fibre optique. Cette disposition permettra aux propriétaires occupants ou locataires de souscrire un abonnement pour un accès à Internet à Très Haut Débit en fibre optique auprès de l'opérateur de leur choix.

Après signature de cette convention, les entreprises reprendront contact avec les propriétaires pour définir les modalités opérationnelles du déploiement de la fibre optique à l'intérieur du bâtiment, et fourniront un dossier technique d'exécution pour approbation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le principe de raccordement des immeubles dont la commune est propriétaire, en fibre optique,
- Approuve la convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, à intervenir avec SEINE-MARITIME NUMERIQUE,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives aux différentes propriétés communales.

#### **Révision des loyers communaux – SOUTIEN au COMMERCE de PROXIMITE – ENCADREMENT des LOYERS**

##### ***A/ Locaux commerciaux***

La commune de CANY-BARVILLE, propriétaire de différents locaux commerciaux souhaite harmoniser, le prix des loyers au contexte économique du territoire, et soutenir le commerce de proximité.

La commission finances en sa séance du 11 avril 2019 a étudié la grille des locaux recensés, et évalué en fonction des superficies données à la location, le prix au m<sup>2</sup> loué.

La commission propose le dispositif suivant, en vue de maintenir l'attractivité du centre-bourg, et permettre aux petites structures commerciales d'exercer leur activité :

- Réaffirmer son soutien aux commerces de proximité, en permettant aux acteurs économiques de louer des locaux à des prix adaptés à leur domaine d'activités,
- Surseoir aux modalités de révision des loyers des baux précaires et des activités commerciales autres que les services, ou les loyers très bas,

- Accorder une franchise de deux mois sans loyer, en vue de faciliter la création et l'installation d'une nouvelle activité commerciale.

### **B/ Locaux d'habitation – encadrement des loyers**

La commission des finances propose afin d'optimiser le taux d'occupation du parc locatif communal, et de maintenir les locataires dans leur logement, de surseoir aux modalités de révision des loyers, en cette période économique difficile pour les foyers à revenus modérés.

Adopté à la majorité – 1 vote CONTRE

### **Dénomination de la sente piétonne « allée des justes parmi les Nations » reliant la rue de Greenock à la rue du Moulin – annule et remplace la délibération n°2016.09.12-05**

Par délibération en date du 12 septembre 2016, le conseil municipal a décidé de dénommer le chemin piéton reliant la rue de Greenock à la rue du moulin (parking de la salle Daniel Pierre) : « allée des justes ». Cette délibération a été transmise au Comité Français pour Yad Vashem, pour information. M.OSOWIECHI, représentant le comité a souhaité que la dénomination soit plus complète et propose le texte suivant :

#### **« allée des Justes parmi les Nations »**

*« en hommage à la famille Annet nommée « Juste parmi les Nations » le 14 juillet 2011 par l'Institut Yad Vashem de Jérusalem, pour avoir sauvé le Docteur Horeau »  
« Quinconque sauve une vie, sauve l'univers tout entier ».*

M.OSOWIECHI propose également deux autres textes, qui pourront être lus, lors du dévoilement de la plaque d'un lieu porteur de mémoire.

Deux plaques de rue pourront ainsi être posées aux entrées du chemin.

Cette délibération annulera et remplacera la délibération adoptée en séance du 12 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

### **Motion pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la guerre 1914-1918**

Entre 1914 et 1918, il y a eu 2.500 condamnés à mort dans les conseils de guerre, 639 furent fusillés sur le front des troupes. Beaucoup ont été choisis au hasard ou parfois désignés comme « meneurs » parce que militants, ou syndicalistes ; ils furent exécutés pour l'exemple avec des balles françaises par des soldats français.

Depuis de nombreuses années, différentes associations, comme l'Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC), l'Union Pacifiste de France (UPF), le Mouvement de la Paix (MDP), la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), ou la Libre pensée, militent pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple.

100 ans après ces tragiques événements, la réhabilitation n'a toujours pas été prononcée par les autorités de l'Etat.

Afin de rendre leur honneur à ces hommes tombés sous des balles françaises,

Le conseil municipal dépose une motion pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918.

Demande que la République Française, décide de reconnaître les soldats fusillés pour l'exemple comme des soldats de la Grande Guerre, et que leurs noms puissent être légitimement inscrits sur les monuments aux morts des communes de France. Adopté à l'unanimité.

### **Subvention exceptionnelle à l' A.E.M.H.F.E - association pour l'érection d'un monument en hommage aux fusillés pour l'exemple**

En soutien à l'action des descendants des familles des fusillés pour l'exemple, qui combattent pour la réhabilitation des leurs, la Libre Pensée a décidé d'ériger un monument pour rendre hommage aux 639 fusillés pour l'exemple. La commune de CHAUNY, sur la ligne de front dans le département de l'Aisne, a répondu favorablement pour l'édification d'un monument de pierre.

En soutien à cette action, le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle à l'association pour l'érection d'un monument en hommage aux fusillés pour l'exemple – AEMHFE, d'un montant de 200€. Adopté à l'unanimité.

### **Compte-rendu des décisions du maire prises en vertu de la délégation de pouvoirs au maire.**

29 mars 2019 : Commande publique - Pôle de santé libéral et ambulatoire : Diagnostic amiante et plomb avant démolition – HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) : attribution de la mission, après consultation sur 3 devis, à la SAS QUALICONSULT Immobilier – agence de Rouen – avenue des Hauts Grigneux à BIHOREL – 76420 pour un montant de 5.200€ HT soit 6.240€ TTC.

29 mars 2019 : Commande publique - Pôle de santé libéral et ambulatoire : Etudes géotechniques : attribution de la mission, après consultation sur 3 devis, à TECHNOSOL – 10, rue des jardiniers – 76000 ROUEN, pour un montant de 13.120€ HT soit 15.744€ TTC.

#### **AGENDA**

Samedi 20 avril 2019 : Conseil municipal des enfants : chasse aux œufs de Pâques – parc des Semailles – route de Barville

Dimanche 28 avril 2019 : repas des anciens à la salle Daniel Pierre

Mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019 : randonnées pédestres – rendez-vous à 09h30 et à 13h45 – salle du Bailliage de Caux

Mercredi 08 mai 2019 : Commémoration de l'armistice de la 2<sup>nd</sup> guerre mondiale

Samedi 11 mai 2019 : Printemps de Cany – journée portes ouvertes aux serres municipales

Dimanche 26 mai 2019 : Elections européennes

Samedi 08 juin 2019 : remise du prix Louis Bouilhet – médiathèque « les semailles »

Samedi 08 juin 2019 : « nettoyage citoyen » - rendez-vous à 13h45 aux serres municipales

Mardi 18 juin 2019 : voyage des anciens

**Prochain conseil municipal : lundi 13 mai 2019 à 20h30**

La séance est levée à 21h45.

Fait à Cany-Barville, le 16 avril 2019.

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT

